

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2011

ÉQUILIBRE DES FINANCES PUBLIQUES - (n° 3253)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 5**

Après le mot :

« à »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« l'exercice concerné. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel (alignement sur les termes de l'actuel alinéa 4 de l'article 47 de la Constitution).